

POUVOIR POUR REPRESENTATION A SUCCESSION**Le MANDANT :**

Madame Monsieur A S, _____, époux de
_____, demeurant à _____,

Né à _____ le _____,

Dont le mariage a été célébré à la mairie

le _____,
Soumis au régime de la communauté de biens réduite aux
acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître
_____, notaire à _____ le _____

Lequel régime n'a pas été modifié depuis.

Habile à se porter héritier du DEFUNT :

Madame Monsieur S, en son vivant docteur en médecine, époux de
_____, demeurant à TOURS (Indre et Loire), _____,

Né à _____ le _____,

De nationalité française,

Décédé à TOURS, le 24 février 1991.

Constitue pour son(ses) MANDATAIRE(S) spécial(ux) :

Monsieur S, _____, célibataire majeur,
demeurant à _____

Né à _____ le _____

Et Mademoiselle N _____ S _____, célibataire majeure,
demeurant à _____

Née à _____ le _____.

Avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

A l'effet de recueillir la succession du "DEFUNT", en conséquence :

Requérir toutes appositions de scellés, ou s'y opposer, demander les
levées. Faire procéder à tous inventaires, ouvrir tous coffres-forts, en retirer le
contenu et en donner décharge.

Accepter purement et simplement, ou sous le bénéfice d'inventaire
ladite succession, ou y renoncer.

Consentir ou contester l'exécution de toutes libéralités, faire et accepter
la délivrance de tous legs.

Requérir tous certificats de propriété, faire toutes déclarations de non-
cumul.

Toucher le montant de tous livrets de Caisse d'Épargne.

Toucher et recevoir de la Banque de France, de la Caisse des Dépôts et
Consignations, ainsi que de toutes banques, compagnies et sociétés de crédit,
caisses publiques et administrations quelconques, ou de tous tiers, toutes sommes
et valeurs dépendant de la succession dont il s'agit, faire tous retraits, donner
décharge de toutes sommes et valeurs reçues.

PHOTOCOPIE

Retirer de la Poste tous plis, paquets, lettres recommandées ou non, toucher bons et mandats, encaisser le montant de tous chèques postaux ainsi que le solde des comptes chèques postaux du défunt.

Payer toutes sommes dûes par la succession et notamment tous frais funéraires ou de dernières maladies.

Se présenter au bureau des domaines qu'il appartiendra pour acquitter les droits de mutation qui peuvent être dûs à la suite de ce décès.

Faire toutes déclarations de succession et affirmations requises, certifier tous états de mobilier et de passif, faire toutes évaluations d'immeubles et de mobiliers, produire tous titres et pièces, renoncer à toutes créances, payer toutes sommes, en retirer quittances, ainsi que tous certificats de paiement de droits, faire toutes pétitions et demande en remise, signer tous registres, formulés et pièces et généralement faire ce qui est nécessaire.

Faire dresser toutes attestations notariées pour constater la transmission de tous immeubles, y intervenir et faire toutes déclarations options et évaluations.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le

4 mars 1991

de M. S. A
le 9. Mar 1991
Maire



OFFICIER D'ETAT CIVIL
Par délégation

Amorce par un
notaire absent à Tours
substituant
Absent par
notaire à TOURS
minute d'un acte reçu par lui le
13 août 1991

← Acte établi par le même notaire se substituant au notaire des Parents S, que pour l'acte de donation de 1988. pièce F01-N7

BUISN
Sion

Pourquoi un 2e mandat établi le même jour et dont l'objet est déjà couvert par le 1er ?
Noter que les consorts S ont toujours nié leur mandat pour la succession de M. S père.

Le MANDANT :

Madame Monsieur A S, époux de
demeurant à
Né à le
Dont le mariage a été célébré à la mairie le
Soumis au régime de la communauté de biens réduite aux
notaire à le
Lequel régime n'a pas été modifié depuis.

Donne par ces présentes pouvoir au(x) MANDATAIRE(S) :

Monsieur S S, célibataire majeur,
demeurant à
Né à le
Et Mademoiselle N S, célibataire majeure,
demeurant à
Née à le

Avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

De se présenter à la recette des Impôts compétente pour y faire la déclaration des biens dépendant de la succession de :

DEFUNT

Madame Monsieur S, en son vivant, époux de
demeurant à TOURS (Indre et Loire),
Né à le
De nationalité française,
Décédé à TOURS, le 24 février 1991.

A cet effet établir et déposer toutes déclarations, produire tous états du mobilier et des dettes, toutes attestations de créances et tous autres titres et pièces, les certifier véritables, faire toutes affirmations, déclarer les donations que le DEFUNT avait pu consentir de son vivant, fournir toutes évaluations, acquitter tous droits, en retirer quittance, faire toutes déclarations rectificatives et complémentaires, présenter toutes pétitions ou demandes de remise de droits, encaisser toutes sommes remboursées, en donner quittance, requérir toutes copies collationnées, signer tous registres et pièces, et d'une manière générale accomplir toutes les formalités nécessaires.

Fait à
Le 6 mars 1991

Vu pour légalisation de la signature

de M. *ouliere..S*
le 9 Mars 1991

VILLE DE
OFFICIER D'ETAT CIVIL
Par délégation

Pour copie conforme à l'original

le 9 Mars 1991
Maire
ereur de Tauf 94

VILLE DE
OFFICIER D'ETAT CIVIL
Par délégation

PHOTOCOPIE